

ERGERSHEIM INFO



Gulot
fév. 2012

FEVRIER 2012

N° 299

MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie
67120 ERGERSHEIM

☎ 03.88.38.10.43

email : mairie.ergersheim@numericable.fr

CHANGEMENT ET EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

MARDI 8 H 30 à 12 H 00

JEUDI 17 H 00 à 19 H 00

VENDREDI 8 H 30 à 12 H 00

**Une permanence du Maire et des Adjointes est assurée le jeudi soir
de 18 H 00 à 19 H 00 et sur rendez-vous**

**EN DEHORS DE CES PLAGES D'OUVERTURE,
L'ACCUEIL SE FERA UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.**

La municipalité remercie les administrés pour leur patience et leur compréhension à l'occasion des opérations de transfert de la Mairie qui ont nécessité la fermeture des services municipaux pendant une durée de quinze jours.

Toutefois, en raison de la charge de travail toujours croissante des agents des services administratifs de Mairie, la municipalité demande expressément aux administrés de bien vouloir se conformer aux nouveaux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

Le Maire

RAPPEL : RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 mars 2012, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

DEJECTIONS CANINES

Les déjections canines doivent être ramassées par les propriétaires des toutous (des sachets sont disponibles en Mairie). Il est également recommandé d'éviter que les toutous lèvent la patte contre les portes de garage et les portes d'entrée.

COLLECTE DES PAPIERS ET DES PLASTIQUES EN PORTE A PORTE

La prochaine collecte du papier-carton et des emballages en plastique aura lieu :

le jeudi 16 février 2012

**RAPPEL INSEE : RECENSEMENT DE LA POPULATION D'ERGERSHEIM
DU 19 JANVIER 2012 au 18 FEVRIER 2012**

Ergersheim fait partie des communes recensées en 2012 pendant la période du 19 janvier 2012 au 18 février 2012.

Vous allez donc très bientôt recevoir la visite d'un agent recenseur, Mme Lucienne WOHNHASS ou Mme Geneviève GUTLEBER, auxquelles je vous remercie de bien vouloir réserver le meilleur accueil.

Le Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 janvier 2012

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2011.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES AVENANTS

AVENANT N° 2 au LOT 1 GROS ŒUVRE attribué à RAUSCHER

AVENANT N° 1 au LOT 3 ELECTRICITE attribué à WEBER KRESS

AVENANT N° 1 au LOT 5 SANITAIRES attribué à GILLMANN

AVENANT N° 1 au lot 11 STORES D'OCCULTATION attribué à ROWASTORES

DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA MAIRIE ET DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 9 décembre 2010 autorisant M. le Maire à signer les marchés lots 1 à 11 pour un montant total de 297 494.19 € HT soit **355 803.07 € TTC** ;
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2011 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot n° 7 « MENUISERIE INTERIEURE », après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 17 mars 2011, pour un montant de 6 818.64 € TTC, portant le marché initial de 59 917.09 € TTC à 66 735.72 € TTC ;
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 11 juillet 2011 autorisant M. le Maire à signer le marché relatif au lot 8 CARRELAGE réattribué, suite à la défaillance du titulaire initial du marché la SA CAMPEIS d'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, à la SARL CARDOSO JERONIMO d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, pour un montant de 20 603.06 € TTC ;
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 11 juillet 2011 autorisant le M. le Maire signer les avenants suivants, après avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 11 juillet 2011 :
- n° 1 au lot n° 1 GROS OEUVRE pour un montant de 1 305.74 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 37 906.97 € TTC à 39 212.71 € TTC ;
 - n° 1 au lot n° 2 DESAMIANTAGE pour un montant de -14 591.20 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 50 197.08 € TTC à 35 605.88 € TTC ;
 - n° 1 au lot n° 4 CHAUFFAGE pour un montant de 2 434.10 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 32 455.85 € TTC à 34 889.95 € TTC ;
 - n° 2 au lot n° 7 MENUISERIE INTERIEURE pour un montant de 5 405.30 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial augmenté par l'avenant n° 1 de 66 735.72 € TTC à 72 141.02 € TTC ;
 - n° 1 au lot n° 9 REVETEMENT DE SOL pour un montant de 4 942.69 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 20 856.33 € TTC à 25 799.01 € TTC ;
- VU** la délibération du Conseil municipal en date du 17 novembre 2011 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au lot 8 CARRELAGE réattribué à la SARL CARDOSO JERONIMO d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE, portant le marché initial de 20 603.06 € TTC à 20 842.26 € TTC ;
- VU** les rapports de présentation de M. Arnold HAIBACH, architecte, relatifs aux projets d'avenants suivants :
- | | | |
|--|---------------|---------------------------------|
| Avenant n° 2 – lot 1 GROS ŒUVRE | 1 035.75 € HT | soit une augmentation de 6.71 % |
| Avenant n° 1 – lot 3 ELECTRICITE | 2 439.64 € HT | soit une augmentation de 5.81 % |
| Avenant n° 1 – lot 5 SANITAIRES | 730.40 € HT | soit une augmentation de 2.54 % |
| Avenant n° 1 – lot 11 STORES D'OCCULTATION | - 294.00 € HT | soit une baisse de 9.89 % |

CONSIDERANT que les modifications apportées par les avenants ne bouleversent pas l'économie du marché ni en changeant l'objet ;

CONSIDERANT que les projets d'avenants entraînant une augmentation du montant initial de chaque marché supérieure à 5 % doivent être soumis pour avis à la Commission d'appel d'offres ;

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres réunie le 19 janvier 2011 a donné un avis favorable aux différents avenants :

Avenant n° 2 – lot 1 GROS ŒUVRE	1 035.75 € HT	soit 1 238.76 € TTC
Avenant n° 1 – lot 3 ELECTRICITE	2 439.64 € HT	soit 2 917.81 € TTC
Avenant n° 1 – lot 5 SANITAIRES	730.40 € HT	soit 873.56 € TTC
Avenant n° 1 – lot 11 STORES D'OCCULTATION	- 294.00 € HT	soit - 351.62 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'autoriser Monsieur le Maire d'Ergersheim à signer les avenants :
 - o n° 2 au lot n° 1 GROS-ŒUVRE attribué RAUSCHER pour un montant de 1 238.76 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial augmenté par l'avenant n° 1 de 39 212.71 € TTC à 40 451.47 € TTC
 - o n° 1 au lot n° 3 ELECTRICITE attribué à WEBER KRESS pour un montant de 2 917.81 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 50 206.23 € TTC à 53 124.04 € TTC
 - o n° 1 au lot n° 5 SANITAIRES attribué à GILLMANN pour un montant de 873.56 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 34 357.25 € TTC à 35 230.81 € TTC.
 - o n° 1 au lot n° 11 STORES D'OCCULTATION attribué à ROWASTORES pour un montant - 351.62 € TTC ; ce qui porte le montant du marché initial de 3 555.71 € TTC à 3 204.09 € TTC
- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2012 en dépenses d'investissement au compte 21318 « autres bâtiments publics ».

DESAFFECTATION DU LOCAL PAROISSIAL DANS L'ANCIENNE MAIRIE 61 RUE DE WOLXHEIM

VU la délibération du 20 octobre 2011 dans laquelle le Conseil municipal d'Ergersheim décide de désaffecter le bâtiment sis 61 rue de Wolxheim, en tant que MAIRIE, à compter du 5 décembre 2011 ;

Le Maire rappelle qu'une surface de 55 m² a été affectée au local paroissial de la Paroisse catholique d'Ergersheim constitué par un bureau, une salle d'archives et une salle de réunion au 1^{er} étage de l'ancienne MAIRIE 61 rue de Wolxheim et qu'il convient de le transférer dans l'hypothèse d'une cession éventuelle du bâtiment MAIRIE et de ses dépendances.

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désaffecter le local paroissial de 55 m² existant dans l'ancienne MAIRIE 61 rue de Wolxheim à Ergersheim sise en section 2 parcelle 147 à compter du 20 janvier 2012.

AFFECTATION DE LOCAUX DANS L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE-DAME D'ALTBRONN EN TANT QUE LOCAL PAROISSIAL

VU la délibération du 19 janvier 2012 décidant la désaffectation du local paroissial de 55 m² composé d'un bureau, d'une salle d'archives et d'une salle de réunion au 1^{er} étage dans l'ancienne MAIRIE 61 rue de Wolxheim à Ergersheim sise en section 2 parcelle 147 à compter du 20 janvier 2012 ;

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité,

- décide d'affecter une surface d'environ 60 m² en tant que bureau paroissial pour la Paroisse catholique d'Ergersheim, selon le plan ci-annexé à la présente, au 2e étage au dessus de l'église de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn, dans l'ancien oratoire, en accord avec Monsieur le Curé Michel STEINMETZ et de Monsieur Luc EBENER, Président du Conseil de Fabrique de la Paroisse catholique d'Ergersheim ;
- dit que pendant la durée des travaux de restructuration des bâtiments conventuels de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn par la SIBAR du Bas-Rhin, les nouveaux locaux du bureau paroissial seront inaccessibles ;
- décide donc de mettre à disposition de la Paroisse catholique d'Ergersheim une salle dans la nouvelle maison des Associations à titre temporaire et jusqu'à la fin des travaux de restructuration des bâtiments conventuels.

DECLASSEMENT DU BATIMENT DU 61 RUE DE WOLXHEIM A ERGERSHEIM

CONSIDERANT que la Commune d'ERGERSHEIM est propriétaire de la parcelle cadastrée en section 2 parcelle 147 d'une superficie de 5 ares, terrain bâti, sise 61 rue de Wolxheim à ERGERSHEIM ;

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à l'utilité publique et que cette désaffectation a été constatée par délibérations :

- du Conseil municipal d'Ergersheim en date du 20 octobre 2011 décidant de la désaffectation de la Mairie dans les bâtiments du 61 rue de Wolxheim à compter du 5 décembre 2011 ;
- du Conseil municipal d'Ergersheim en date du 19 janvier 2012 décidant la désaffectation du local paroissial dans l'ancienne Mairie 61 rue de Wolxheim à compter du 20 janvier 2012 ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé de vendre la parcelle 147 en section 2 à ERGERSHEIM, propriété bâtie, et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à son déclassement du domaine public et à son incorporation dans le domaine privé ;

Le Maire propose au Conseil municipal de déclasser du domaine public communal la parcelle 147 en section 2, propriété bâtie, afin d'engager les démarches administratives pour procéder à sa cession.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le déclassement du domaine public la parcelle 147 en section 2 d'une superficie de 5 ares, terrain bâti, sis au 61 rue de Wolxheim à ERGERSHEIM, qui n'est plus affectée à l'utilité publique.

DELIBERATION DE PRINCIPE DE CESSION DU BIEN IMMOBILIER SIS 61 RUE DE WOLXHEIM : CONSULTATION DU SERVICE DES DOMAINES POUR ESTIMATION DE LA VALEUR VENALE DU BIEN

- VU** la délibération du Conseil municipal d'Ergersheim en date du 20 octobre 2011 décidant de la désaffectation de la Mairie dans les bâtiments du 61 rue de Wolxheim à compter du 5 décembre 2011 ;
- VU** la délibération du Conseil municipal d'Ergersheim en date du 19 janvier 2012 décidant la désaffectation du local paroissial dans l'ancienne Mairie 61 rue de Wolxheim à compter du 20 janvier 2012 ;
- VU** la délibération du 19 janvier 2012 portant déclassement du domaine public de la parcelle 147 en section 2 d'une superficie de 5 ares, terrain bâti, sis au 61 rue de Wolxheim à ERGERSHEIM, qui n'est plus affectée à l'utilité publique, suite à la désaffectation de la Mairie et du bureau paroissial ;

CONSIDERANT que ladite parcelle fait partie du domaine privé de la Commune et peut faire l'objet d'une aliénation.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le principe de la cession à l'amiable de la parcelle 147 en section 2 d'une superficie de 5 ares.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de la cession à l'amiable de la parcelle 147 en section 2 d'une superficie de 5 ares, sise 61 rue de Wolxheim à ERGERSHEIM ;
- de consulter le service des Domaines à SCHILTIGHEIM pour estimer la valeur vénale du bien ;
- de réaliser la cession par devant Notaire ;
- de charger Me Martin BERNHART, Notaire à Wasselonne, d'établir l'acte de cession à intervenir ;
- de charger M. le Maire d'Ergersheim de toutes les démarches relatives à cette transaction.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DU PARC PUBLIC DANS L'ENCEINTE DE L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE-DAME D'ALTBRONN

ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

La municipalité d'Ergersheim projette d'aménager un parc public dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye, selon le plan ci-annexé, afin de mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel du site et de créer un espace public central qui fait défaut à l'heure actuelle dans la commune.

Monsieur le Maire explique que ce projet est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2012 dans la catégorie d'opération :

« ESPACES PUBLICS

Travaux d'aménagement, en agglomération, des espaces publics destinés à la mise en valeur du patrimoine bâti et concourant au développement touristique et économique (espaces verts, places...) y compris études se rapportant à ces travaux »

et de bénéficier à ce titre d'une subvention dans une fourchette de 25 % à 35 % du montant HT des travaux engagés.

Le Maire présente au Conseil municipal les offres de prix reçues en Mairie pour ces travaux d'aménagement :

- devis n° DE1014 du 9 janvier 2012 de la SARL DAVID B PAYSAGES ayant son siège 33 route de Grendelbruch à MOLLKIRCH pour un montant de 77 480 € HT soit 92 66.08 € TTC ;
- devis du 6 janvier 2012 de la SARL BERNARD FENNINGER ayant son siège 2 rue des 4 vents à HAGUENAU pour un montant de 78 630 € HT soit 94 041.48 € TTC ;
- devis du 17 janvier 2012 de la SARL ALSAVERT ayant son siège 1 route de Flexbourg à BERGBIETEN pour un montant de 73 487.99 € HT soit 87 891.64 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder aux travaux d'aménagement du parc public dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn tels qu'ils figurent sur le plan joint à la présente délibération ;
- de retenir l'offre de prix de la SARL ALSAVERT ayant son siège 1 route de Flexbourg à BERGBIETEN pour un montant de 73 487.99 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir entre la Commune et la SARL ALSAVERT ;
- de financer le coût total de ces travaux, soit 87 891.64 € TTC sur les fonds propres de la Commune ; les crédits nécessaires seront prévus en dépenses d'investissement au chapitre 21 du budget primitif des exercices 2012 et 2013, immobilisations corporelles ;
- d'adresser à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin une demande de subvention pour ce projet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2012 ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES ASSOCIATIONS DANS L'ENCEINTE DE L'ANCIENNE ABBAYE NOTRE-DAME D'ALTBRONN

ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

La municipalité projette d'aménager une place publique dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye, selon le plan ci-annexé desservant la nouvelle Maison des associations afin de mettre en valeur le patrimoine bâti du site et de faciliter l'accès des personnes à ce nouvel espace associatif.

Monsieur le Maire explique que ce projet est susceptible d'être éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2012 dans la catégorie d'opération :

« ESPACES PUBLICS

Travaux d'aménagement, en agglomération, des espaces publics destinés à la mise en valeur du patrimoine bâti et concourant au développement touristique et économique (espaces verts, places...) y compris études se rapportant à ces travaux »

et de bénéficier à ce titre d'une subvention dans une fourchette de 25 % à 35 % du montant HT des travaux engagés.

Le Maire présente au Conseil les offres de prix reçues en Mairie pour ces travaux d'aménagement :

- devis n° DE1014 du 9 janvier 2012 de la SARL DAVID B PAYSAGES ayant son siège 33 route de Grendelbruch à MOLLKIRCH pour un montant de 72 066 € HT soit 86 190.94 € TTC ;
- devis du 6 janvier 2012 de la SARL BERNARD FENNINGER ayant son siège 2 rue des 4 vents à HAGUENAU pour un montant de 73 075 € HT soit 87 397.70 € TTC ;
- devis du 17 janvier 2012 de la SARL ALSAVERT ayant son siège 1 route de Flexbourg à BERGBIETEN pour un montant 66 499.32 € HT soit 79 533.19 € TTC ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder aux travaux d'aménagement de la place publique dans l'enceinte de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn tels qu'ils figurent sur le plan joint à la présente délibération ;
- de retenir l'offre de prix de la SARL ALSAVERT ayant son siège 1 route de Flexbourg à BERGBIETEN pour un montant de 66 499.32 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir entre la Commune et la SARL ALSAVERT ;
- de financer le coût total de ces travaux, soit 79 533.19 € TTC sur les fonds propres de la Commune ; les crédits nécessaires seront prévus en dépenses d'investissement au chapitre 21 du budget primitif des exercices 2012 et 2013, immobilisations corporelles ;
- d'adresser à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin une demande de subvention pour ces travaux au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de l'exercice 2012 ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX

Le Maire présente deux devis relatifs à l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants dans le jardin de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn, selon le descriptif suivant et le plan ci-annexé.

Située dans la partie est du verger de l'ancienne Abbaye, l'aire est destinée à accueillir les enfants de 3 à 10 ans, dans un périmètre clôturé et sécurisé intégrant des jeux individuels à ressorts, un tourniquet en bois et une structure de jeux sur sol amortissant et des bancs.

Le montant des devis réceptionnés varie entre 32 000 € HT et 40 000 € HT comme suit, pour une aire de jeux clôturée et sécurisée comportant deux jeux individuels sur ressort, un tourniquet, une structure de jeux et deux bancs :

- devis 1236 du 18 janvier 2012 établi par la SAS EPSL de LINGOLSHEIM pour un montant de 31 427.76 € HT ;
- devis 4911 du 19 janvier 2012 établi par la SAS Thierry MULLER de GEISPOLSHEIM pour un montant de 38 655.60 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'ajourner ce point et de le réexaminer lors d'une prochaine séance, sur la base de devis revus et corrigés arrêtés à un montant estimatif de 25 000 € HT.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS

VU le rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig présenté par M. Luc EBENER, membre du conseil de communauté et Adjoint au Maire d'Ergersheim ;

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint au Maire Luc EBENER, et après en avoir délibéré, n'a ni objections, ni observations particulières à formuler et adopte, à l'unanimité, le rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LES STATUTS MODIFIES

Le Conseil municipal,

- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 1997 portant création de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 28 Janvier 2002 portant adhésion de la Commune de WOLXHEIM, extension des compétences, changement de dénomination et modification des Statuts de la Communauté de Communes de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 2 Août 2002 portant adhésion de la Commune d'AVOLSHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Décembre 2002 portant adhésion de la Commune de DUPPIGHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 12 Mai 2003 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 31 Décembre 2003 portant adhésion de la Commune de DUTTLENHEIM, extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 30 Décembre 2005 portant transfert du siège et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 21 Décembre 2006 portant modifications statutaires et des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, suite à la définition de l'intérêt communautaire ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Mai 2007 portant extension des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 16 Février 2009 portant extension des compétences de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 23 Juin 2010 portant suppression de compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 14 Février 2011 portant toilettage des compétences et modification des Statuts de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE COMPOSITION

- VU la délibération du 14 Décembre 2011 du Conseil Municipal de la Commune de STILL demandant son adhésion à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;
- VU la délibération N° 11-86 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, en date du 21 Décembre 2011, acceptant l'extension de son périmètre à la Commune de STILL ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18 ;
- VU la loi N° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriale ;
- VU subsidiairement le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour le Bas-Rhin établi dans le cadre de cette loi ;

**SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;
ET APRES en avoir délibéré ;
à l'unanimité
accepte**

l'adhésion de la Commune de STILL à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,

CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSIDERANT que le paragraphe II de la présente délibération constitue une modification statutaire importante de la Communauté de Communes ;

- VU** la loi N° 99-586 du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-20 ;
- VU** la délibération N° 11-87 du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes, en date du 21 Décembre 2011, adoptant ses nouveaux statuts ;
- VU** dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

**SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;
ET APRES en avoir délibéré ;
à l'unanimité
adopte**

les NOUVEAUX STATUTS du Communauté de Communes, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2012

- VU** le budget primitif de l'exercice 2011 du 31 mars 2011 et les décisions modificatives n° 1 à 5 arrêtées en séances du 11 juillet 2011, du 22 septembre 2011, du 20 octobre 2011, du 17 novembre 2011 et du 15 décembre 2011 ;

CONSIDERANT que le mandatement de dépenses d'investissement seront nécessaires en 2012 avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2012 ;

- VU** l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à mandater en 2012 les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2011 comme suit :

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2011	Autorisations 2012
21	Immobilisations corporelles	731 200 €	182 000 €

ACCEPTATION DU CHEQUE AU TITRE DU PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LA SA RISO France

Le Maire explique au Conseil municipal qu'un nouveau duplicopieur couleur Com Color 7050 a été mis en place par la SA RISO, dans le cadre d'un contrat de location de cinq ans, à l'usage des services administratifs de la commune.

La SA RISO se réserve le droit d'utiliser le duplicopieur dans le cadre de démonstrations commerciales qu'elle serait amenée à organiser dans les bureaux de la Mairie d'Ergersheim et en contrepartie de ce service reverse à la Commune d'Ergersheim une somme forfaitaire de 11 577.28 € à titre de partenariat.

- VU** le chèque n° 1134309 du 15.12.2011 émis par la SA RISO à l'ordre de la Mairie d'ERGERSHEIM pour un montant de 11 577.28 € ;

Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter ledit chèque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le chèque de la SA RISO au titre du partenariat avec la Commune d'Ergersheim pour un montant de 11 577.28 € ;
- d'imputer le chèque en recettes de fonctionnement au budget primitif 2012 au compte 7788 « produits exceptionnels divers ».

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DU CDG 67 POUR LA MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES DU PERSONNEL

- VU** la décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;
- VU** le Code des Marchés Publics ;
- VU** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 4 octobre 2011 ;

CONSIDERANT que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités et établissements publics affiliés dans la domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin avait proposé une intervention pour l'accompagnement dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

CONSIDERANT que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre en place le document unique, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

CONSIDERANT à nouveau la proposition de M. le Maire en vue de la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

- VU** la délibération du 17 novembre 2011 dans laquelle le Conseil municipal d'Ergersheim a demandé au Centre de Gestion du Bas-Rhin des informations complémentaires concernant :
 - le montant prévisionnel de la participation financière des membres du groupement aux frais de gestion ;
 - le coût de revient estimatif de la réalisation du document unique pour les agents de la Commune d'ERGERSHEIM dont le nombre est inférieur à 10 agents ;
- VU** la demande du 4 janvier 2012 adressée par la Commune au Centre de Gestion du Bas-Rhin et les éléments de réponse donnés verbalement à savoir :
 - le montant prévisionnel de la participation financière des membres du groupement aux frais de gestion dépend du nombre de collectivités, non encore connu, qui vont adhérer à ce 2^e groupement de commandes ;
 - le coût de revient de la réalisation du document unique pour 10 agents est estimé entre 900 et 1 300 € HT ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise M. le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin sera coordonnateur du groupement et donc chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.
- La Commission d'appel d'offres compétente pour retenir le cocontractant sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

précise que les crédits nécessaires à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels seront prévus au budget primitif 2012.

CINEMA LE ROHAN

<http://cinema.villedemutzig.fr>

67190 MUTZIG – Tél. 03.90.40.97.20

Adultes : 6 €

Enfants de 11 à 16 ans et étudiants 5.00 €

Enfants jusqu'à 10 ans 4 €

Cinéchèques : 5 pour 25 euros – 10 pour 50 €

Chèque libellé à l'ordre du trésor public

LES FILMS A L'AFFICHE AU MOIS DE FEVRIER 2012

Une vie meilleure

Drame, durée 1 H 50

Vendredi 3 février 2012 à 20 H 30

Samedi 4 février 2012 à 20 H 30

Mardi 7 février 2012 à 20 H 30

Ici-bas

Film historique, drame

Vendredi 10 février 2012 à 20 H 30

Samedi 11 février 2012 à 20 H 30

Mardi 14 février 2012 à 20 H 30

Sherlock Holmes 2 : jeux d'ombres

Film d'aventure, d'action, policier

Vendredi 17 février 2012 à 20 H 30

Samedi 18 février 2012 à 20 H 30

Mardi 21 février 2012 à 20 H 30

HORUS, Prince du soleil

Film d'animation

Mercredi 22 février 2012 à 16 H 00

Mardi 28 février 2012 à 14 H 30

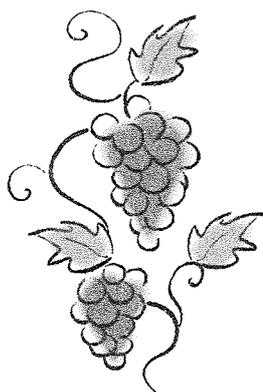
L'AMOUR DURE TROIS ANS

Romance, comédie

Vendredi 24 février 2012 à 20 H 30

Samedi 25 février 2012 à 20 H 30

Mardi 28 février 2012 à 20 H 30



SYNDICAT VITICOLE D'ERGERSHEIM

La prochaine réunion du syndicat viticole aura lieu

A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

dans l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn
(entrée rue de l'Ecole)

LUNDI 20 FEVRIER 2012 à 19 H 30

Cette information vaut convocation à tous les membres

Le Président, André SCHEYDER

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Nouveautés de février 2012

Documentaires adultes

♣ **La santé en questions : choisir sa contraception**

Martin Winckler

♣ **Environnement, la bonne équation**

Alex Shimo-Barry

Linguistique

♣ **Stàmmdisch**

Léo Daul et Paul Mulheim (Petit bréviaire bilingue de l'humour alsacien)

♣ **Dorette Muller le sourire de l'Alsace**

Bernard Riebel

Documentaires jeunes

♣ **1001 manières de se nourrir**

Véronique Gaspaillard et Françoise de Guibert

♣ **1001 manières de se reproduire**

Véronique Gaspaillard et Françoise de Guibert

♣ **La mort, pourquoi on n'en parle pas ?**

Sylvie Allemand-Baussier

♣ **Les bêtes qui rôdent, qui rongent, qui rampent à la ville**

Jean-Baptiste de Panafieu

♣ **Conte à grignoter et recettes faciles à réaliser**

Béatrice Guthart, Sophie Lanciot et Emilie Chollat

Romans adultes

♦ **Une relation dangereuse**

Douglas Kennedy

Et si l'homme de votre devenait votre pire ennemi ?

♦ **La femme du V^{ème}**

Douglas Kennedy

Il y a encore quelques mois, Harry Ricks était professeur dans une université américaine et menait une vie tranquille avec sa femme et sa fille. Aujourd'hui Harry survit tout juste dans une chambre de bonne crasseuse à Paris.

♦ **Bernard Gauthier**

Jean Paul Ollivier (Bibliographie)

La véridique histoire

♦ **Sous les vents de Neptune**

Fred Vargas

Adamsberg termina son café et posa son menton dans sa main. Il lui était arrivé en des tas d'occasions de ne pas se comprendre, mais c'était la première fois qu'il échappait à lui-même.

Albums jeunes

♥ **Qui habite un terrier ?**

Nathalie Tordjman et Yves Calaroun

♥ **Tétard ne veut pas aller à l'école**

Sylvie Jung et Charlotte Légaut

♥ **Qui habite un rocher**

Nathalie Tordjman et Yves Calaroun

♥ **Badaboum le lion**

Edouard Manceau

♥ **C'est comment un phare ?**

Michèle Mira Pons et Yves Calarnou

♥ **C'est comment une péniche ?**

Michèle Mira Pons et Yves Calarnou

♥ **Max s'en va**

Erio Gherg et Armelle Boy

♥ **Tidou au poney-club**

Geneviève Lecourtier et Bruno Saint-Aubin

♥ **Madame Hortense**

Heinz Janisch et Helga Bansch

♥ **La pagode rouge**

Sophie Leï Thumann et Eric Battut

♥ **Charivari chez les souris**

Helga Bansch

♥ **Marguerite**

Gaëlle Callac et Marie Desbons

♥ **La carie**

Avi Siodovnick et Manon Gauthier

Pour nous contacter à la bibliothèque

Email : bibliothequeergersheim@orange.fr

HEURES D'OUVERTURE

Mardi de 14h à 16h

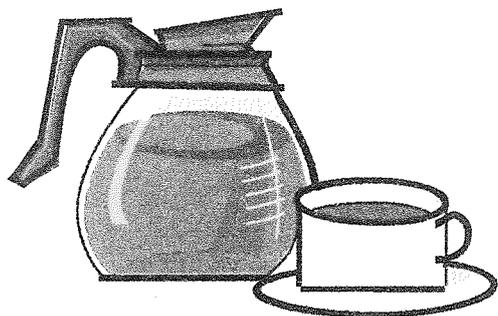
Mercredi de 10h30 à 11h30

Jeudi de 19h30 à 20h30

Samedi de 15h à 17h

Le mardi et le jeudi sont fermés pendant les congés scolaires

Les échos du Club 3e âge



RENCONTRE-JEUX

Nous vous invitons cordialement à notre rencontre-jeux

MERCREDI 8 FEVRIER 2012 à 14 H 00

dans la salle des associations (entrée par la rue de l'Ecole) de l'ancienne Abbaye Notre-Dame d'Altbronn

D'avance nous vous souhaitons un agréable après-midi.

ANNIVERSAIRES DU MOIS

Nous souhaitons un heureux anniversaire à :

M. Joseph KOPP	né le 14 février 1926
Mme Charline LANDRAGIN	née le 7 février 1937
Mme Marie-Jeanne SCHALL	née le 4 février 1938

ASSEMBLEE GENERALE

La prochaine assemblée générale aura lieu le MERCREDI 7 MARS 2012.

Pensez-y et notez-vous cette date dans vos agendas !

Le Comité

MJC

BRICOLO MALINS

CARNAVAL DES ENFANTS

La section bricolo-malins de la MJC organise comme tous les ans un carnaval des enfants **OUVERT à TOUS**

SAMEDI 18 février 2012 à 14 H 00

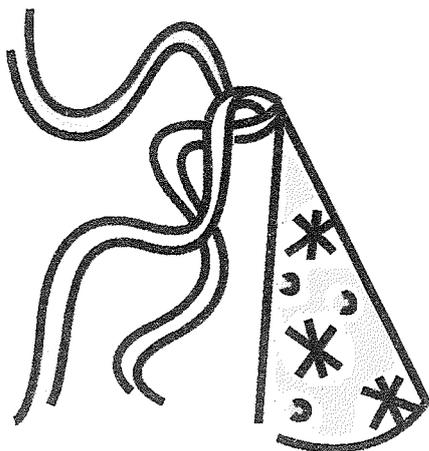
Rendez-vous place de la Mairie

Après un défilé dans les rues du village, un goûter sera servi aux enfants à **LA SALLE POLYVALENTE.**

Les mamans de nos petits lutins costumés sont invitées à confectionner des gâteaux pour le goûter des enfants. Les boissons seront offertes par la MJC.

Merci d'avance pour votre soutien et votre participation à cette manifestation et à très bientôt... dans vos plus beaux costumes !

Les animateurs



COUNTRY'S ANGELS DANCE CLUB

organise sa

4ème soirée country
SAMEDI 17 MARS 2012

au hall des sports d'Andlau
à partir de 19h00

Animée par **TEXAS SIDESTEP**

PRIX D'ENTRÉE: 11 euros adulte - Gratuit pour les moins de 14 ans
REPAS A 9 EUROS : le plat du Bagnard + café + dessert

Boissons et petite restauration sur place

Places limitées !!!

Venez nombreux, à pied, à cheval, en diligence ou en voiture

* Ragoût de bœuf et son riz texan

RESERVATION

Règlement par chèque bancaire libellé à l'ordre de « Country's Angels Dance Club » et adressé avant le 10 mars 2012 à Angélique DERENDINGER – 36 rue du Vignoble 67140 EICHHOFFEN – ☎ 06.83.79.56.21

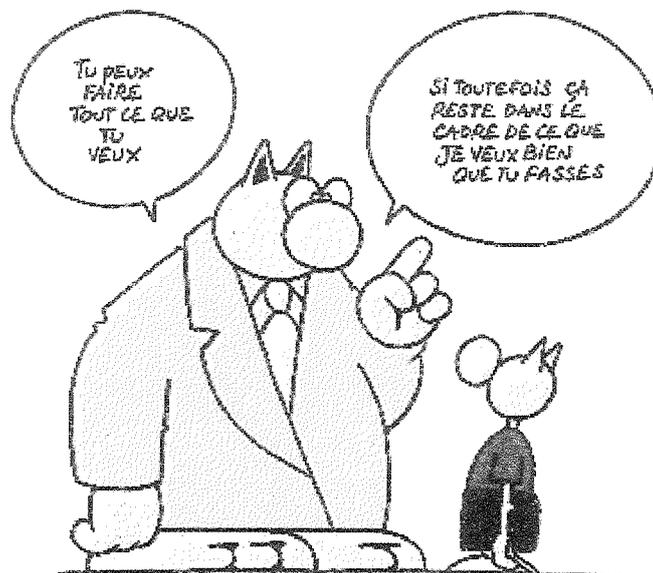
Nom : Prénom : Tél :

Club :

Participants : Entrée : 11€ X = € Entrée gratuite (-14ans) :

Entrée + repas : 20€ X = € Repas (-14 ans) : 9 € X = €

Total participants : personnes, soit €



Vous êtes parents ou professionnels de la petite enfance

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, vous convie :

À une **SOIREE D'ECHANGES** animée par **Mélanie PINOT**, travailleur social et intervenante au Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnements des Parents, sur le thème de :

« L'autorité bienveillante : entre autoritarisme et laxisme, un juste milieu respectueux de chacun »

Le Mardi 13 Mars 2012 à 20h

**Au siège de la Communauté de Communes
2, route Ecospace
67120 MOLSHEIM**

Nous serons heureuses de vous accueillir.

Les responsables du RAM Sandrine TONDEUR et Valérie GILLMANN

Pour plus d'informations : téléphonez au Relais au 03.88.49.55.95
Lundi de 9h à 14h, mercredi de 9h à 12h, vendredi de 12h à 14h

MONOXYDE DE CARBONE

Comment prévenir les intoxications dans les lieux de culte ?

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

Il provoque maux de tête, nausées et vertiges, et peut être mortel en quelques minutes dans les cas les plus graves. Il est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Dans les lieux de cultes, 6 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été recensés durant la saison 2008-2009, qui ont concerné 173 personnes et occasionné 91 hospitalisations.

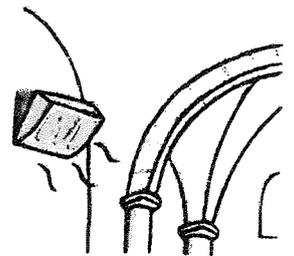
Les intoxications dans les lieux de culte sont le résultat d'un problème de combustion dans les appareils de chauffage, dû à un manque d'oxygène au niveau du foyer de l'appareil, quelle que soit la source d'énergie utilisée : bois, gaz, charbon, essence ou éthanol.

Ce problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage **sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée** (trop longtemps par exemple, notamment lors du pré-chauffage de la salle) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration dans le lieu de culte et provoquer des intoxications.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.

Les bons gestes de prévention aussi :

- entretenez les appareils de chauffage ;
- si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement ;
- **panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le pré-chauffage de la salle est interdit ;**
- **appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le pré-chauffage est permis ;**
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.



Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de :

- le centre anti-poison relevant de votre région ;
- un professionnel qualifié (plombier-chauffagiste, ramoneur...);
- les Agences Régionales de Santé (ARS) de votre région ;
- le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie.



**Détecteurs de monoxyde de carbone :
ce qu'il faut savoir**

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, **ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications.**

La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.

Illustrations: Nancy Krawczyk



En cas de suspicion d'intoxication
due à un appareil à combustion :
faites évacuer immédiatement les locaux et appeler
le 112 (n° d'urgence européen), le 18 (Sapeurs-Pompiers)
ou le 15 (Samu).

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national
de prévention et
d'éducation pour
la santé

Eglise Catholique
Diocèse de Strasbourg
Communauté de Paroisses Bruche Collines et Coteaux
Ste Edith STEIN



Paroisses
Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE
Saint Léger de KOLBSHEIM
Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN
Saint Materne d'AVOLSHEIM
Saint Maurice de SOULTZ les BAINS
Saint Etienne de WOLXHEIM
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ
03 88 96 00 69
Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

Jeudi, 2 Février 2012

Présentation du Seigneur

Messe pour

ALTBRONN 10h00

KOESTEL Louis et la famille
DAESCHLER Charles

avec bénédiction des cierges et procession

Vendredi, 3 Février 2012

1^{er} vendredi du mois :

AVOLSHEIM 8h00 à 18h00

Journée d'Adoration du Saint Sacrement
A 18h, messe

Samedi, 4 Février 2012

Veille du 5^{ième} du Temps Ordinaire

ERGERSHEIM 9h30

Chapelet et confessions

10h00

Messe en l'honneur de la Vierge Marie

ERNOLSHEIM 18h30

Messe

Dimanche, 5 Février 2012

5^{ième} du Temps Ordinaire

KOLBSHEIM 8h45

Messe

WOLXHEIM 10h00

Messe

SOULTZ les BAINS 10h00

Messe

Samedi, 11 Février 2012

Notre Dame de Lourdes

ERGERSHEIM 10h00

Messe et Sacrement des malades
suisvis d'un verre de l'amitié (apéritif)

Samedi, 11 Février 2012

ERNOLSHEIM 18h30

Veille du 6^{ième} du Temps Ordinaire

Messe

Dimanche, 12 Février 2012

OSTHOFFEN 10h00

6^{ième} du Temps Ordinaire

Messe

ERGERSHEIM 10h00

Messe *Pour le défunt BRAND Charles*

Lecteur : HOLTZINGER Gérard

Servants : KIEFFER Sébastien
STOLL Maureen

AVOLSHEIM 10h00

Messe

Vendredi, 17 Février 2012

Groupes de la Parole

SOULTZ les BAINS 18h00

Messe et lancement des groupes de la Parole

Samedi, 18 Février 2012

ERNOLSHEIM 18h30

Veille du 7^{ième} du Temps Ordinaire

Messe

Dimanche, 19 Février 2012

KOLBSHEIM 8h45

7^{ième} du Temps Ordinaire

Messe

WOLXHEIM 10h00

Messe

SOULTZ les BAINS 10h00

Messe

Grande Quête diocésaine 2012

Mercredi , 22 Février 2012

Cendres

WOLXHEIM 20h00

Messe et imposition des cendres

Samedi, 25 Février 2012

ERNOLSHEIM 18h30

Veille du 1^{er} du Temps du Carême

Messe

Dimanche, 26 Février 2012

OSTHOFFEN 10h00

1^{er} du Temps du Carême

Messe

ERGERSHEIM 10h00

Messe Lecteur : UHLERICH Philippe

BURGARELLA Ludivine

Servants : DANIERE Emma

SCHILDKNECHT Loan

AVOLSHEIM 10h00

Messe

Vendredi, 2 Mars 2012

WOLXHEIM 8h00 à 18h00

1^{er} vendredi du mois :

Journée d'Adoration du Saint Sacrement
à 18h, messe

Samedi, 3 Mars 2012

ERGERSHEIM 9h30

10h00

ERNOLSHEIM 18h30

Veille du 2^e du Temps du Carême

Chapelet et confessions

Messe en l'honneur de la Vierge Marie

Messe

Dimanche, 4 Mars 2012

KOLBSHEIM 8h45

WOLXHEIM 10h00

SOULTZ les BAINS 10h00

2^e du Temps du Carême

Messe

Messe

Messe

Samedi, 10 Mars 2012

ERNOLSHEIM 18h30

Veille du 3^e du Temps du Carême

Messe

Dimanche, 11 Mars 2012

OSTHOFFEN 10h00

ERGERSHEIM 10h00

3^e du Temps du Carême

Messe

Messe

Pour les défunts

MAEDER Joseph

SCHEYDER Alfred

Lecteur : EBENER Nathalie

KIEFFER Sébastien

Servants : DANIERE Emma

SCHILDKNECHT Loan

AVOLSHEIM 10h00

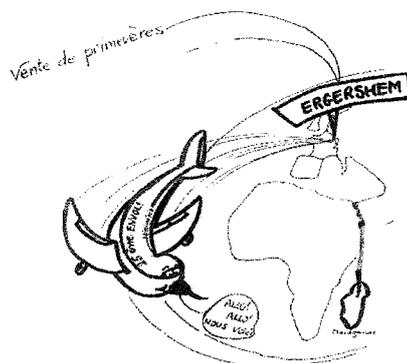
Messe

Infos... Infos... Infos... Infos...

Campagne de Carême 2012

Vente de primevères pour les projets à Madagascar

Samedi 10 mars 2012 à partir de 9h00



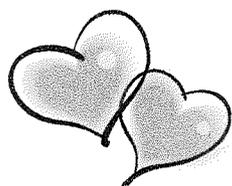
Saint Valentin



Pensez à réserver votre table
Pour la Saint Valentin 2012!

L'équipe du restaurant Au Canal
Vous propose ce menu
Mardi 14 Février le soir

03/88/38/11/31



Menu de la Saint Valentin



Marbré de foie gras « can-oie », chutney de saison
Bouquet de salades et toasts de pain de campagne
(Recette originale de foie gras de canard des Landes et foie gras d'oie « extra »
Cuit en terrine par nos soins).

Ou

« Mini Burger » aux pépites de foie poêlé,
Jus Maltais et bouquet de mesclun



La cassolette de la mer aux légumes confits,
Grenailles au romarin, émulsion mousseuse Américaine



Pièce de carré de veau « France » glacée au jus,
Lasagnes façon « Schniederspaette » jus de veau réduit

Ou

Coeur de filet de bœuf grillé au feu de bois
Persillade de champignons frais et pommes surprises



Coeur crémeux vanillé, fraises marinées « vendanges tardives »
Et glace artisanale marbrée.

